

Février 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--------------------------------------	--------------	---	---	---	---

# COMITÉ DES PRODUITS

## SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION

Rome, 28-30 mai 2012

## RAPPORT DE LA VINGTIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ (Colombo (Sri Lanka) 30 janvier – 1<sup>er</sup> février 2012)

### I. INTRODUCTION

1. Le Groupe intergouvernemental sur le thé a tenu sa vingtième session à Colombo (Sri Lanka) du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2012, avec la participation de 100 délégués des États membres ci-après: Allemagne, Bangladesh, Burundi, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Malawi, République Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sri Lanka. Ces pays représentent près de 86 pour cent de la production mondiale de thé et 80 pour cent du commerce mondial de thé. Des représentants du Comité européen du thé, du Comité international du thé et de la Fondation pour la recherche sur le thé (Afrique centrale) étaient également présents, en qualité d'observateurs. Une liste des participants a été distribuée sous la cote CCP:TE 12/Inf. 3.

2. La session a été ouverte officiellement par M. Mahinda Samarasingha, Ministre des industries de plantation, qui a attiré l'attention sur plusieurs questions pertinentes concernant l'industrie mondiale du thé en général, et celle de Sri Lanka en particulier. Sri Lanka a réussi à éradiquer le terrorisme après 30 ans de conflit qui ont mis l'économie de l'île à genoux, et les dividendes de la paix ont ouvert des possibilités considérables pour accélérer le développement. Le Ministre a reconnu que certaines questions intéressaient les pays producteurs et consommateurs de thé, mais que beaucoup d'autres problèmes critiques concernant spécifiquement les pays producteurs de thé méritaient notre attention. Il a donc proposé que soit créé un forum international des producteurs de thé durant la vingtième session.

3. M. Patrick Evans, Représentant de la FAO à Sri Lanka, a souhaité la bienvenue aux délégués présents et remercié le Gouvernement de Sri Lanka d'accueillir la réunion. Souhaitant lui aussi la bienvenue aux délégués, M. Boubaker Ben Belhassen, Fonctionnaire principal de la Division du commerce et des marchés, a donné un bref aperçu des points saillants de l'ordre du jour et souligné qu'il était important de parvenir à un accord sur la ligne de conduite à tenir pour renforcer la viabilité de l'économie mondiale du thé.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

*La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

4. Le Groupe a remercié chaleureusement le Gouvernement de Sri Lanka, en particulier le Sri Lanka Tea Board, pour l'accueil réservé aux délégués et l'occasion qui leur a été offerte de se rencontrer et de renforcer la coopération internationale et l'interaction entre les principaux pays exportateurs et importateurs de thé.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

5. Le Groupe a élu Présidente M<sup>me</sup> Janaki Kuruppu (Sri Lanka). M. Rudiger Ohst (Allemagne) a été élu premier Vice-Président et M<sup>me</sup> Sicily Kariuki (Kenya) deuxième Vice-Présidente.

### B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER PROVISOIRES

6. L'ordre du jour provisoire (CCP: TE 12/1) a été adopté avec les amendements proposés par le Secrétariat et distribué sous la cote CCP:TE 12/1 Rev.1. Le calendrier provisoire (CCP: TE 12/Inf.2) a été adopté.

## III. ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES

### A. SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME

7. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Groupe était saisi du document CCP TE 12/CRS 7. Il a noté que les cours mondiaux du thé noir étaient restés fermes en 2010 et en 2011, du fait que la demande avait été supérieure à l'offre pendant trois années consécutives, une tendance qui devrait se poursuivre en 2012 en raison des conditions météorologiques défavorables dans quelques grands pays producteurs. La hausse des prix du thé s'était traduite par une augmentation estimée à 2,2 pour cent des recettes d'exportation qui se chiffraient en 2011 à 4,13 milliards d'USD au niveau mondial, entraînant une amélioration sensible des revenus ruraux et de la sécurité alimentaire des ménages dans les pays producteurs de thé.

8. Les projections à moyen terme indiquaient que l'offre et la demande de thé noir seraient en équilibre en 2021, au prix de 2,75 USD le kilo. Cependant, d'après les simulations présentées au Groupe, une réaction excessive de l'offre face aux prix élevés actuels modifierait considérablement ces perspectives. C'est pourquoi le Groupe a recommandé la prudence et invité à concentrer davantage l'effort sur le renforcement de la demande, en particulier dans les pays producteurs où la consommation par habitant était plus faible que sur les marchés d'importation traditionnels. Le Groupe a préconisé la diversification dans d'autres segments du marché et invité à diffuser plus d'informations sur les effets bénéfiques du thé pour la santé pour promouvoir la consommation dans les pays producteurs comme dans les pays consommateurs.

### B. ÉVOLUTION DU MARCHÉ DANS CERTAINS PAYS

9. Le Groupe a étudié ce point en s'aidant des présentations des délégués de Sri Lanka et du Kenya, diffusées sur le site Web de la FAO<sup>1</sup>. Il a recommandé de donner à tous les pays la possibilité d'exposer brièvement leurs analyses du marché à la prochaine session.

---

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/economic/est/est-commodities/tea/tea-meetings/en/>

## **IV. FACTEURS AYANT UN EFFET SUR LE COMMERCE**

### **A. ÉVALUATION DES DÉTERMINANTS DE LA DEMANDE ET DE LA RÉACTION DE L'OFFRE**

Le Groupe a discuté des facteurs influençant la demande de thé, en s'appuyant sur les documents CCP:TE 12/2 et CCP:TE 12/CRS 6. Il a reconnu que le contexte dans lequel opérait le marché du thé était en évolution, avec une compétition accrue du café et d'autres boissons. En approuvant l'approche méthodologique, le Groupe a recommandé d'effectuer des évaluations qualitatives pour mesurer les caractéristiques psychographiques des consommateurs et renforcer l'analyse de la demande. Pour obtenir une indication plus précise de la réaction des consommateurs aux variations des prix, il a également recommandé d'utiliser les prix au détail dans l'analyse et indiqué que les États membres devraient fournir au Secrétariat les renseignements nécessaires sur ces prix.

### **B. ANALYSE DES PRATIQUES DE GESTION DES RISQUES SUR LES MARCHÉS DU THÉ**

10. Pour l'examen de ce point, le Groupe s'est appuyé sur les documents CCP:TE 12/3 et CCP:TE 12/CRS 3. Le Groupe a décidé d'établir un Groupe de travail sur le marché à terme avec un plan d'action défini, présenté à la section VI.

### **C. FACTEURS ÉCONOMIQUES FAVORISANT LA CROISSANCE DU SOUS-SECTEUR DES PETITES PLANTATIONS DE THÉ**

11. Pour l'étude de ce point, le Groupe était saisi des documents CCP:TE 12/4 et CCP:TE 12/CRS 2. La grande majorité des participants souhaitaient une analyse plus approfondie et un Groupe de travail a été établi pour en définir la portée et le cadre de référence.

## **V. ACTION INTERGOUVERNEMENTALE**

### **A. RAPPORT DE LA RÉUNION INTERSESSION SUR LE THÉ**

12. Saisi du document CCP:TE 12/CRS 1, le Groupe a pris note des Plans d'action définis par le Groupe intergouvernemental sur le thé, à sa réunion intersession tenue les 18 et 19 juillet 2011 à Mombasa (Kenya).

### **B. GROUPES DE TRAVAIL SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) ET SUR LES LMR DANS LES INFUSIONS DE THÉ**

13. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur les documents CCP:TE 12/5 et CCP:TE 12/CRS 4 et recommandé de remplacer le libellé « procéder à l'harmonisation mondiale des limites maximales de résidus (LMR) dans le thé », par parvenir à une entente au niveau mondial pour fixer les limites maximales de résidus dans le thé. Le Groupe de travail a examiné les stratégies identifiant les principaux problèmes associés à chaque objectif pour définir le plan d'action (Section VI).

### **C. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ET LA QUALITÉ DU THÉ**

14. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour en se référant à une présentation du Président du Groupe de travail informant les délégués sur les résultats obtenus à ce jour, et il a proposé le plan d'action futur, qui a été adopté et est reproduit à la section VI.

## D. RAPPORT DES COORDINATEURS SUR LES STATISTIQUES ET LA MODÉLISATION

15. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur le rapport des coordinateurs. Il a pris note du nouveau titre, *Équipe spéciale des statistiques et des projections*, et a approuvé le plan d'action élaboré par l'Équipe spéciale (voir la Section VI).

## E. PROPOSITION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE THÉ BIOLOGIQUE

16. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base du document CCP:TE 12/CRS 5 et a accepté la création de ce groupe de travail, avec le plan d'action reproduit à la Section VI.

## F. PROPOSITION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

17. Le Groupe a étudié ce point de l'ordre du jour sur la base des décisions prises à la consultation qui a eu lieu sur le changement climatique et ses conséquences pour l'économie du thé. Il a donné son accord à l'établissement de ce groupe, avec le plan d'action reproduit à la section VI. Les pays chefs de file seront soutenus par tous les membres du groupe de travail, dont les noms seront communiqués au Secrétariat.

## G. ACTIONS COORDONNÉES AU NIVEAU INTERNATIONAL CONCERNANT LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE THÉ

18. Les organismes d'exécution du projet de développement des petites exploitations de thé au Bangladesh et en Indonésie ont présenté leurs rapports intérimaires au Groupe. Ce dernier a également été informé des faits nouveaux concernant le segment indien du projet relatif au thé biologique et a pris note avec satisfaction de l'avancement de la mise en œuvre des projets qu'il supervise. Un point a également été fait sur les projets dans la filière avec les pays suivants: i) Burundi, Kenya, Ouganda, République Unie de Tanzanie et Rwanda; et ii) Malawi, République Unie de Tanzanie et Zimbabwe.

## H. FORUM ÉLECTRONIQUE INTERACTIF

19. Une démonstration du forum électronique: <http://www.fao.org/economic/est/est-commodities/tea/tea-meetings/teaforum/en/> a été faite devant le Groupe qui l'a accueilli favorablement. Suite à une démonstration concernant le site Web Fibres du futur (<http://www.fao.org/economic/futurefibres/accueil-des-fibres-du-futur/fr/>) du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures, le Groupe a demandé au Secrétariat de créer un site analogue pour le thé.

## VI. PLAN D'ACTION INTERGOUVERNEMENTAL

### A. ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES

- Adopter les analyses du marché du Groupe intergouvernemental sur le thé (producteurs et consommateurs) comme procédure standard de présentation des rapports pour l'évaluation de la situation actuelle du marché.
- Présentation, par les États membres, de rapports succincts sur les marchés à chaque session du Groupe.
- Fourniture d'informations sur les prix au détail et la qualité du thé par les membres du Groupe intergouvernemental sur le thé, pour renforcer l'analyse des réactions de la demande.

## B. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

- Une réunion intersession sera organisée dans un délai raisonnable pour débattre d'une liste prioritaire, procéder à sa mise au point définitive et supprimer les anomalies et les doubles emplois.
- Le Groupe de travail sur les limites maximales de résidus parachèvera dans les deux prochains mois la liste des pesticides employés dans les différents pays, qui sera diffusée sur le forum électronique du Groupe intergouvernemental sur le thé.
- Tous les pays producteurs de thé doivent achever leur liste prioritaire de composés et la télécharger sur le forum électronique du Groupe intergouvernemental sur le thé afin que les pays consommateurs puissent réagir.
- Les pays consommateurs aideront les pays producteurs à identifier des composés de la nouvelle génération et à mettre en place des expérimentations sur le terrain, pour produire en continu des données sur les résidus de nouveaux composés, en vue de les soumettre au Codex Alimentarius, aux responsables nationaux de la réglementation et aux organismes de réglementation des pays consommateurs.
- Les composés d'usage courant dans les pays producteurs seront identifiés pour produire collectivement des données sur les résidus, afin de constituer une documentation sans doublons.
- Définir une stratégie de communication afin que toutes les parties prenantes soient en permanence informées des faits nouveaux.
- Pour les nouveaux composés, des organes comme le Comité européen du thé faciliteront l'accès aux données toxicologiques.

## C. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LMR DANS LES INFUSIONS DE THÉ

- Demander à la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) si un document d'orientation révisé sur l'utilisation des infusions de thé, comme méthode de substitution pour mesurer les LMR, pourrait être étudié par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) à sa prochaine session, en avril 2012. Action immédiate du Groupe intergouvernemental sur le thé.
- Les gouvernements des États membres respectifs étudieront, avec leurs organes de réglementation, une valeur de transfert pour la fixation des LMR dans le thé, comme facteur additionnel.
- Continuer à documenter les méthodes d'estimation des résidus dans les infusions de thé, par les scientifiques.
- Conduire davantage d'essais comparatifs pour les méthodologies et l'évaluation des risques concernant le facteur de transformation.
- Préparer les documents relatifs aux LMR dans les infusions de thé, prenant en considération le facteur de transformation.
- Inciter les organismes de réglementation des pays consommateurs à prendre en considération les résidus dans les infusions de thé pour la fixation des LMR.

## D. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ET LA QUALITÉ DU THÉ

- L'initiative en faveur de l'application de la norme minimale de qualité ISO 3720 a considérablement avancé et doit être continuellement soutenue et renforcée.
- Examiner la littérature existante sur les vertus supplémentaires des thés conforme à la norme ISO 3720 ou d'une qualité supérieure, et entreprendre de nouvelles recherches sur le lien avec la qualité et la sécurité sanitaire des aliments.
- Définir une stratégie d'engagement pour promouvoir les paramètres de la norme ISO 3720 comme garantie minimale de qualité et de sécurité sanitaire, auprès des gouvernements des pays consommateurs, ainsi qu'auprès des commerçants et des consommateurs de thé.

## **E. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES ET DES PROJECTIONS**

- Renforcer la collaboration entre les coordinateurs et le Secrétariat pour la production de projections à moyen terme.
- En s'aidant du logiciel de visualisation de la FAO pour le thé, les coordinateurs fourniront ou mettront à jour des projections chiffrées concernant la production, la consommation, le commerce et les données macro-économiques, s'il en existe. Ces projections seront préparées avant les sessions principales et celles organisées entre les sessions.
- Les coordinateurs invitent les autres pays producteurs et consommateurs à participer à l'établissement des projections.
- Une réunion d'experts techniques sur le renforcement des capacités aura lieu à Rome, avant la prochaine session du Groupe intergouvernemental sur le thé.
- Des événements parallèles sur le renforcement des capacités seront organisés durant les réunions du Groupe intergouvernemental sur le thé afin que les États membres soient mieux armés pour produire des perspectives à moyen terme.
- Dans la mesure du possible, les coordinateurs devront faire partie de la délégation officielle participant à la réunion du Groupe intergouvernemental sur le thé.
- L'amélioration du modèle devrait comprendre une nouvelle spécification de l'offre pour tenir compte des différences entre la production des petites exploitations et celle des grandes plantations industrielles de thé.

## **F. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE THÉ BIOLOGIQUE**

- Exigences techniques.
- Processus de certification pour la production de thé.
- Collecte et échange d'informations sur la production, les conseils pratiques, la recherche et le développement.
- Définition de stratégies de marché.
- Étude du thé biologique, produit avec peu d'énergie, comme source possible de gain financier grâce aux échanges de carbone.
- Adhérer au mouvement d'agriculture biologique durable.

Président: Inde

Membres: Bangladesh, Chine proposée, Iran (République islamique d'), Japon, Sri Lanka

## **G. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- Examiner les concepts et les méthodes d'évaluation de l'impact du changement climatique et identifier des bases de données et des modèles sur le changement climatique, pour étayer les analyses concernant le sous-secteur du thé et convenir de la collecte et du classement des données disponibles issues des travaux de recherche sur l'évolution du climat dans les pays membres (Inde chargée de la coordination; cadre: 21<sup>e</sup> session).
- Évaluer les analyses existantes sur l'impact du changement climatique dans le sous-secteur du thé dans certains pays et définir des méthodes pour mesurer les effets du changement climatique sur l'économie du thé (Kenya chargé de la coordination; Malawi: adhésion prévue; calendrier: 21<sup>e</sup> session).
- Évaluer des technologies appropriées pouvant être adaptées aux stratégies d'atténuation et d'adaptation relatives à l'économie du thé (chefs de file: Sri Lanka et Chine; membres: Bangladesh, Inde et Malawi; calendrier: 21<sup>e</sup> session).
- Identifier/proposer des stratégies d'atténuation et d'adaptation et mettre au point des technologies à long terme appropriées pour les appliquer (chefs de file: Sri Lanka et Chine; membres: Bangladesh, Inde et Malawi; calendrier: 21<sup>e</sup> session).

## H. GROUPES DE TRAVAIL SUR LES PETITS PRODUCTEURS DE THÉ

- Préparer le mandat du groupe de travail.
- Examiner la situation de la participation des petits producteurs à l'économie mondiale du thé et faire un point sur la question.

Calendrier: juin 2012

Président: Indonésie

Membres: Bangladesh, Burundi, Inde, Iran (République islamique d'), République Unie de Tanzanie et Sri Lanka.

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LE MARCHÉ À TERME

- Étudier les contrats à terme existants en vigueur pour différents produits et indices de produits.
- Identifier les divers aspects des contrats à terme ci-dessus, pour déterminer s'ils peuvent être adaptés pour le thé.
- Identifier et quantifier les risques et avantages associés.
- Étudier l'adaptabilité du cadre aux différents pays.
- Étudier l'impact possible sur les pays consommateurs.
- Définir le mandat pour juin 2012.

Présidence: Inde

Coprésidence: États-Unis d'Amérique, Kenya, Sri Lanka

Membres: Indonésie, Rwanda

## VII. AUTRES QUESTIONS

### A. QUESTIONS DIVERSES

#### *Rapport des groupes intergouvernementaux sur les produits*

20. Le Groupe a été informé des travaux du Comité des produits par un groupe de travail à composition non limitée établi sous la direction du Président du Comité des produits, pour évaluer les groupes intergouvernementaux. Le Groupe a en outre été informé que le Groupe intergouvernemental sur le thé avait été mis en exergue comme le symbole de la réussite des groupes intergouvernementaux.

### B. DATE ET LIEU DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION

21. Le Groupe a pris note du fait que l'Indonésie et le Kenya avaient exprimé le souhait d'accueillir la vingt et unième session du Groupe intergouvernemental. La date et le lieu exacts de ladite session seront définis par le Directeur général, en consultation avec le Président.